



HAL
open science

Avant-propos

Grégory Hamez

► **To cite this version:**

Grégory Hamez. Avant-propos. Mosella : revue du Centre d'études géographiques de Metz, 2010, Actes du colloque Frontières et Aménagement, 32 (1-4). hal-03018468

HAL Id: hal-03018468

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03018468v1>

Submitted on 23 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

AVANT-PROPOS

Le colloque organisé en juillet 2007 par les chercheurs du Centre d'Études Géographiques de l'Université de Metz invitait la communauté scientifique à débattre sur les enjeux scientifiques et opérationnels de l'aménagement aux frontières. Organisé quatre années après le colloque Marges et Interfaces (Mosella, tome 38 n°3-4, 2003), il proposait une lecture des mutations actuelles des frontières au regard des nouveaux modes de gestion territoriale transfrontalière et transnationale.

L'objectif du colloque était d'explorer les conditions de possibilité d'un aménagement commun de part et d'autre des frontières, au regard des dynamiques territoriales et des types de gouvernance.

En effet, la question de l'aménagement de part et d'autre de frontières étatiques soulève un paradoxe : l'espace de référence de l'aménagement s'inscrit de plus en plus souvent à cheval sur les frontières, alors que l'aménagement demeure une prérogative nationale ou régionale. Un décalage persistant en résulte entre les cadres institutionnels de l'action sur le territoire et les enjeux de l'aménagement. Ce paradoxe naît d'une antinomie constitutive au rapprochement des deux concepts d'aménagement et de frontière : l'idée d'un aménagement transfrontalier est une négation du caractère discontinu de la frontière d'une part, puisqu'elle postule qu'une action commune de gestion de l'espace est possible en dépit de systèmes juridiques, administratifs et politiques différents ; du caractère de barrière de la frontière d'autre part, puisque l'aménagement suppose un processus de concertation approfondi entre les deux côtés de la frontière, tant en amont de l'opération par les études et diagnostics, au cours de l'opération par la réalisation, et en aval par l'utilisation.

Les contributions au colloque livrent plusieurs facettes de ce paradoxe, mais donnent également des clefs pour le dépasser. Il serait réducteur de ne considérer l'aménagement qu'à travers la question du champ de compétences des acteurs. L'aménagement est également porté par des réglementations et des procédures techniques qui peuvent aider à transcender les particularismes nationaux, dans la mesure où ces dernières ne sont pas nécessairement spécifiques à un cadre national et ont une portée universelle. Par ailleurs, la contradiction entre le caractère discontinu de la frontière et le besoin de continuité spatiale pour réaliser un aménagement doit être nuancée, car une frontière n'est pas une discontinuité totale ; elle est marquée par des situations d'homogénéité et d'hétérogénéité qui varient suivant les secteurs et les espaces, et qui évoluent dans le temps.

Si un aménagement aux frontières est possible, il n'en est pas moins particulièrement ardu à mener. Les différentes contributions à ce numéro de Mosella permettent d'identifier plusieurs raisons à cette difficulté :

- le processus et la pratique de l'aménagement deviennent plus lourds et compliqués dès que l'on se situe dans un cadre transfrontalier ;
- des symboles forts demeurent attachés à la frontière, en termes d'identité, d'appartenance, d'appropriation d'un espace et de rivalités pouvant en découler ;
- toutes les configurations spatiales ne sont pas aussi favorables à l'émergence de coopérations et d'aménagement ; un espace dominé par une grande ville serait plus propice qu'un réseau de villes de taille équivalente ;
- enfin, contrairement au *Zeitgeist* suivant lequel la coopération aux frontières serait toujours une solution, il faut que les intérêts objectifs ou supposés entre les acteurs de part et d'autre de la frontière soient considérablement forts pour qu'une action aussi forte que l'aménagement, lourde de répercussions tant dans

le registre du réel que dans celui de l'imaginaire, soit davantage justifiée que la simple coexistence.

Des résultats ont été apportés sur ce qu'est l'aménagement aux frontières dans des contextes régionaux différents, principalement en Europe mais aussi sur le continent américain. Les contributions ont permis d'avancer sur la définition de concepts tels qu'interface, limite, frontière, et sur la proposition de méthodes permettant de progresser dans les études transfrontalières, comprenant des outils opérationnels.

A travers leurs articles introductifs, Jean-Pierre Renard et Gabriel Dupuy donnent respectivement le point de vue du géographe et celui de l'aménageur sur les apports et apories de l'aménagement aux frontières. Les contributions sont ensuite regroupées en quatre parties :

- Des frontières qui s'aménagent. Que devient la frontière quand elle fait l'objet d'aménagement ?
- Aménagements projetés, aménagements réalisés. Que deviennent les projets d'aménagement, qui souvent s'écartent de leurs intentions initiales ?
- Les acteurs de l'aménagement aux frontières. Quels sont les cheminements des acteurs politiques au cours du processus d'aménagement transfrontalier ?
- Les représentations de l'aménagement et de la frontière. Quelles transformations affectent les représentations de la frontière « aménagée » ?

Jean-Pierre Renard évoque « la schizophrénie de la frontière » dans son propos introductif, non sans écho avec Gabriel Dupuy : « la frontière fait de la résistance ». En-dehors du constat bien établi de la gestion problématique des territoires frontaliers, un questionnement émerge des différentes contributions : l'aménagement aux frontières ne pourrait-il pas être assimilé à un traitement du symptôme et non de la cause ? Soigner les effets les plus saillants de la disjonction territoriale plutôt que d'envisager frontalement les divergences étatiques, d'un point de vue tant politique qu'administratif...

Grégory Hamez, CEGUM

